## ÉLECTIONS SÉNATORIALES 24 SEPTEMBRE 2023

## **DÉCLARATION D'UN MANDATAIRE FINANCIER**

Cette déclaration est <u>obligatoire</u> pour tous les candidats, quel que soit le mode de financement choisi pour les dépenses de la campagne électorale, et même si les candidats ne reçoivent aucun don (art L. 52-4 du code électoral)

La nomination du mandataire doit intervenir au plus tard le jour du dépôt des candidatures.

Je soussigné(e) NOM: Prénom(s): Date de naissance : Lieu de naissance : Adresse: Ville: Code postal: Adresse électronique : Téléphone: Candidat(e) tête de la liste intitulée ..... aux élections sénatoriales du 24 septembre 2023 dans le département du Morbihan, Désigne comme mandataire financier pour cette campagne : NOM: Prénom(s): Lieu de naissance : Date de naissance : Adresse: Ville · Code postal: Adresse électronique : Téléphone: conformément aux dispositions du code électoral. Ce mandataire agira en mon nom et pour mon compte, en réglant les seules dépenses imputables à mon compte de campagne, et encaissera les recettes recueillies à cet effet. Pour lui permettre de régler les dépenses avant le dépôt du compte de campagne, je m'engage à lui verser sur son compte bancaire unique ouvert par mon mandataire financier, ouvert spécifiquement à cet effet, les contributions personnelles nécessaires. Vous trouverez ci-joint l'accord écrit de la personne désignée. Signature du candidat : Fait à .....

Le .....

## **ACCORD DU MANDATAIRE**

(À joindre à la déclaration adressée au préfet par le candidat).

Je soussigné(e) :	
NOM:	Prénom(s):
Date de naissance :	Lieu de naissance :
Adresse:	
Code postal :	Ville :
Accepte d'être le mandataire financier de :	
NOM:	Prénom(s):
Date de naissance :	Lieu de naissance :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Candidat(e) tête de la liste intitulée	
aux élections sénatoriales du 24 septembre 2023	dans le département du Morbihan,
L. 52-6. Je m'engage à ouvrir un compte bancaire accompagnés des pièces justificatives des dépen personnes physiques, contributions versées par le	positions du code électoral et en particulier l'article spécifique et à remettre au candidat mes comptes ases et des recettes (liste nominative des dons des es partis politiques, contributions personnelles du chèques remis à l'encaissement supérieurs à 150€).
À ces comptes seront également jointes les lia préfecture m'aura délivrées en ma qualité de man	asses de reçus-dons, même non utilisées, que la dataire financier.
Ces comptes seront annexés au compte de campa	agne.
Je m'engage à clôturer le compte bancaire ouvert mois après le dépôt du compte de campagne.	dès cessation de mes fonctions et au plus tard six
restituer à la préfecture les liasses et à informe	n candidature dans le délai imparti, je m'engage à er les donateurs que les dons pour lesquels des nt pas droit à un avantage fiscal, en application des mpôts.
Signature du mandataire :	Fait à
	Le

La présente déclaration et l'accord du mandataire sont à adresser à :

Préfecture du Morbihan

DCL – BRVC

Place du Général de Gaulle

BP 501

56 019 VANNES Cedex

(pref-elections@morbihan.gouv.fr)